

Les mathématiques au lycée en classe de première générale

Vers le **baccalauréat 2025** pour nos élèves qui sont actuellement en classe de seconde....

14 mars 2023

Considérations à prendre en compte avant le choix des trois enseignements de spécialité

- **Goûts**, ambitions et **degré de maîtrise** de l'élève dans les enseignements de spécialité souhaités ;
- **Cohérence** entre les enseignements de spécialité souhaités ;
- Rapport entre les enseignements de spécialité souhaités et le **projet d'orientation** de l'élève.

Objectifs de l'enseignement de spécialité mathématiques

L'enseignement de spécialité de mathématiques de la classe de première générale est conçu à partir des **intentions suivantes** :

- a) **permettre à chaque élève de consolider les acquis de seconde, de développer son goût des mathématiques,** d'en apprécier les démarches et les objets afin qu'il puisse faire l'expérience personnelle de l'efficacité des concepts mathématiques et de la simplification et la généralisation que permet la maîtrise de l'abstraction ;

b) développer des **interactions** avec d'autres enseignements de spécialité ;

c) **se préparer au choix des deux enseignements de spécialité de la classe de terminale** : notamment choix de l'enseignement de spécialité de mathématiques, éventuellement accompagné de l'enseignement optionnel des **mathématiques expertes**, ou choix de l'enseignement optionnel des **mathématiques complémentaires**.

Le programme de mathématiques définit **un ensemble de connaissances et de compétences, réaliste et ambitieux**, qui s'appuie sur le programme de seconde dans un souci de cohérence, en réactivant les notions déjà étudiées et y ajoutant **un nombre raisonnable de nouvelles notions, à étudier de manière suffisamment approfondie.**

Six grandes **compétences** travaillées dans l'enseignement de spécialité **mathématiques**

- Chercher
- Modéliser
- Représenter
- Reasonner
- Calculer
- Communiquer

Organisation du programme en cinq grandes parties

- **Algèbre** (suites numériques, équations du second degré...)
- **Analyse** (dérivation, variations des fonctions, fonction exponentielle, fonctions trigonométriques...)
- **Géométrie** (calcul vectoriel, produit scalaire, géométrie repérée...)
- **Probabilités et statistiques** (probabilités conditionnelles, variables aléatoires...)
- **Algorithmique et programmation** (utilisation du langage naturel ou du langage Python)

Et pour les élèves qui **ne prendront pas** à la prochaine rentrée **l'enseignement de spécialité mathématiques?**

Tous ces élèves, et uniquement ces élèves, suivront un enseignement de mathématiques dans le « tronc commun » à raison **d'une heure et demie par semaine**. Cette année, cet enseignement est optionnel. À la prochaine rentrée, il sera **obligatoire**.

Cet enseignement permettra aux élèves dits non-spécialistes de consolider l'apprentissage et la maîtrise des notions fondamentales et leur assurera un socle de connaissance et de compétences mathématiques utile pour la vie sociale et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données...).

Cet enseignement spécifique de mathématiques est intégré à l'enseignement scientifique de tronc commun.

D'une durée globale de 3,5 h par semaine, l'enseignement scientifique intégrant l'enseignement spécifique de mathématiques, est évalué dans le cadre du **contrôle continu**, sans modification du coefficient attribué à l'enseignement scientifique (**coefficient 3** pour l'année de première).

Dans certaines circonstances, les élèves qui le souhaiteront pourront poursuivre l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires en classe de terminale.

**Bonne réflexion,
bon choix !**